

N° 2024-160

OBJET :*Déchets – Fixation de tarifs pour la
vente de composteurs*

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 octobre 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et CETTOUR-CAVE Lætitia.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :27
pour :27
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Patrick BÉARD à Jean-François BERGER,
- par Fabien TROMBERT à Jean-Claude MORAND,
- par Jean-François MUFFAT à Josette VERNET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC, dans le cadre de sa politique intercommunale sur la valorisation des biodéchets, fournit des composteurs individuels aux particuliers qui en font la demande, sur la base d'un tarif fixé à 30 € par délibération prise le 14 mai 2024. Elle propose de compléter cette tarification afin de permettre également la fourniture de composteurs au profit des écoles, des cantines ainsi que des copropriétés :

Type de composteurs	Tarif particuliers	Tarif copropriétés	Tarif cantines
Petit modèle (environ 400l)	30 €	<i>non proposé</i>	30 €
Petit modèle (environ 400l) – 3 unités	<i>non proposé</i>	<i>non proposé</i>	90 €
Gd modèle (environ 800l) – 3 unités	<i>non proposé</i>	30 € par logement	330 €

Concernant les écoles et les crèches, elle propose de leur fournir gratuitement des modèles pédagogiques, à leur demande.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** les tarifs qui lui sont présentés,
- **décide** de fournir gratuitement, pour les écoles et les crèches uniquement, des composteurs pédagogiques, à leur demande,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHETLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD